

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTCALM
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES**



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR le soussigné, Richard Dufort, directeur général et greffier, de ladite ville à l'effet que :

Il y aura séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Lin-Laurentides qui se tiendra le 11 février 2019 à 20 heures à l'hôtel de ville de Saint-Lin-Laurentides situé au 900, 12^e Avenue à Saint-Lin-Laurentides.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets :

- **Visé à rendre conforme au 567, rue Saint-Isidore, lot numéro 2 563 739, station-service Shell, le nouveau concept du projet d'enseigne concernant la partie cette enseigne située sur la marquise et qui dépasse la hauteur de celle-ci, le tout contrairement à l'article 106 du règlement de zonage numéro 101-2004 de la Ville de Saint-Lin-Laurentides;**
- **Visé ensuite à rendre conforme la localisation de la base de l'enseigne sur poteau dont la hauteur fait plus de 3 mètres, laquelle ne pourrait être située à moins de 4,6 mètres du trottoir, le tout contrairement à la disposition de l'article 100 du règlement de zonage numéro 101-2004 de la Ville de Saint-Lin-Laurentides;**
- **Visé à rendre également conforme la superficie de l'enseigne sur poteau qui est supérieure à 7 mètres carrés et la hauteur de celle-ci qui est supérieure à 6,7 mètres, le tout contrairement à la disposition de l'article 106 du règlement de zonage numéro 101-2004 de la Ville de Saint-Lin-Laurentides.**

Identification du site concerné :

Lot 2 563 739
567, rue Saint-Isidore
Saint-Lin-Laurentides

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à Saint-Lin-Laurentides, ce 16 janvier 2019.

Copie originale signée

Richard Dufort, directeur général et greffier